



CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Syndicat mixte

Publié le 07/04/2025

Conseil Syndical

Session du 2 avril 2025

Le deux avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Grégory BASIN - Luc BERTHOUD - Florence BOURGEOIS - Lionel DARBON - François FOURCHES - Michel FRUGIER - Florian MAITRE - Yves MERCIER - Vincent MIGUET - Marie-Pierre MONTORO-SADOUX - Franck MORAT a donné mandat à Christophe PIERRETON - Benoît PERROTON - Daniel ROCHAIX - Edouard SIMONIAN - Brigitte TOUGNE-PICAZO - André VERDU - Thierry REPENTIN

Excusés : Robert AGUETTAZ - Marie BENEVISE - Aloïs CHASSOT - Philippe DA SILVA LOPES - Rudolph DI GIORGIO - Thibaut GUIGUE - Benjamin LOUIS - Pascal MITHIEUX - Josette REMY - Olivier ROGNARD - Alain THIEFFENAT -

Pouvoirs : Nathalie FONTAINE à Luc BERTHOUD - Raphaële MOURIC à Florence BOURGEOIS

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 17

Secrétaire de séance : Luc BERTHOUD

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY - Christelle POUZERATTE - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 27 mars 2025

Délibération N° C25-16

PAE COTE-ROUSSE

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Rapport au Conseil Syndical

Daniel ROCHAIX, vice-président, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie est compétent pour la gestion et l'aménagement du parc d'activités économiques Côte-Rousse situé sur la commune de Chambéry.

Chambéry-Grand Lac économie est propriétaire d'un tènement immobilier cadastré section BD numéros 248-239-250, d'une superficie totale de 10 112 m², situé à Chambéry, sur le parc d'activités de Côte-Rousse, qui a vocation à faire l'objet d'un bail à construction au profit de la SCCV COTE ROUSSE.

Le projet de la SCCV COTE ROUSSE consiste à construire trois bâtiments à vocation artisanale pour une superficie de plancher totale de 3 885 m².

Les parcelles concernées faisaient partie de l'assiette foncière du site de l'ancien collège Côte-Rousse et, à ce titre, dépendaient du domaine public de la Ville de Chambéry.

Préalablement à la régularisation du bail à construction, une désaffectation et un déclassement des parcelles cadastrées section BD numéros 248-239-250 sont nécessaires.

A la fermeture du collège, le bâtiment existant a été transformé en pépinière d'entreprises.

Aujourd'hui, le tènement ne supporte plus aucun bâtiment, ni aménagement.

Il est ainsi constaté la désaffectation des parcelles cadastrées section BD numéros 248-239-250, et prononcé leur déclassement du domaine public.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Constate la désaffectation du domaine public en ce qui concerne les parcelles cadastrées section BD numéros 248-239-250.

Article 2 : Décide du déclassement de cette emprise désaffectée, d'une superficie totale de 10 112 m².

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 2 avril 2025.



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente